



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 janvier 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 15 janvier 2019, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Président du Comité  
du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions  
[1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant  
l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech),  
Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises  
et entités qui leur sont associés**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le vingt-troisième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#)  
et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq  
et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes,  
groupes, entreprises et entités qui leur sont associés  
(Signé) Dian Triansyah **Djani**



**Lettre datée du 27 décembre 2018, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [2368 \(2017\)](#), [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#)**

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a prié l'Équipe de surveillance de présenter au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#), par écrit, des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois, le premier le 31 décembre 2017 au plus tard.

Je vous transmets donc le vingt-troisième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément à l'annexe I de la résolution [2368 \(2017\)](#). L'Équipe de surveillance précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui analytique  
et de surveillance des sanctions  
(*Signé*) Edmund **Fitton-Brown**

## Vingt-troisième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions présenté en application de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

### Résumé

Les États Membres restent profondément préoccupés par la menace que fait peser le terrorisme international sur la sécurité mondiale. Entre les mois de juillet et décembre 2018, l'Iraq et la République arabe syrienne ont subi plus d'attaques liées à des groupes terroristes internationaux que tout autre pays, essentiellement de la part de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), bien que les groupes locaux affiliés à Al-Qaida (QDe.004) aient été plus actifs dans le nord-ouest de la Syrie<sup>a</sup>. À l'échelle mondiale, l'EIL et ses affiliés restent la principale menace terroriste internationale et celle qui a le plus de moyens, tandis qu'Al-Qaida demeure résiliente et active dans de nombreuses régions et nourrit l'ambition de se projeter davantage sur le plan international. Bien que le niveau d'activités à visée terroriste ait continué d'être élevé, le nombre d'attentats liés à l'EIL qui n'ont pu être déjoués a diminué au cours de la période considérée.

L'EIL n'a toujours pas été vaincu en République arabe syrienne, mais il reste soumis à une intense pression militaire dans son dernier bastion, dans l'est du pays. Il a montré qu'il était déterminé à résister et qu'il avait les moyens de contre-attaquer. Les États Membres ont indiqué que l'EIL poursuivait sa métamorphose en redevenant un réseau clandestin après avoir été une entité territoriale, et que ce processus était plus avancé en Iraq (où il a été écrasé militairement en 2017) qu'en République arabe syrienne. L'EIL est toujours dirigé par Abu Bakr Al-Baghdadi, épaulé par un petit groupe de responsables dispersés, qui demande à certains combattants de retourner en Iraq pour y rejoindre le réseau<sup>b</sup>. Ce réseau a été établi à l'échelle provinciale avec une structure cellulaire correspondant aux fonctions clés couvertes par la direction centrale. L'objectif de l'EIL est d'assurer sa survie, de se consolider et d'organiser sa renaissance dans le secteur central. S'il y parvient, on peut s'attendre à ce que l'EIL mette davantage l'accent sur ses opérations terroristes à l'étranger, mais pour l'heure, sa structure centrale n'a pas les moyens de diriger des attaques internationales.

Les combattants terroristes étrangers constituent toujours un grave problème, bien que le flux des revenants et des réinstallés en provenance de la structure centrale de l'EIL ait été plus lent que prévu. Nombre d'entre eux se battent encore, tandis que d'autres en sont aux stades de la détention, du traitement, du transit, de la réinstallation ou du retour. La plupart des combattants terroristes étrangers qui se trouvent dans d'autres zones de conflit viennent le plus souvent de ces régions mêmes, et ce ne sont pas des personnes appartenant à la structure centrale de l'EIL qui se seraient réinstallées.

Les États Membres demeurent également préoccupés par la situation qui règne en Afghanistan, dans le sud des Philippines, au Yémen, en Somalie, en Libye, dans le bassin du lac Tchad et au Sahel. Les facteurs à l'origine du terrorisme mondial n'ont pas disparu et le risque d'assister à une résurgence d'Al-Qaida ou à l'apparition d'une nouvelle franchise ou branche est bien réel. On ne peut compter que la tendance

<sup>a</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida in Iraq (QDe.115).

<sup>b</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom de Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299).

récente à la réduction du nombre d'attentats terroristes internationaux soit partie pour durer.

L'Équipe de surveillance a souhaité en savoir plus sur les liens existants entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée. L'ampleur de ce phénomène varie selon les régions, les théâtres d'opérations et les groupes. Bien qu'il y ait peu d'éléments indiquant l'existence d'un lien systémique entre l'EIL ou Al-Qaïda et la criminalité transnationale organisée, l'Équipe de surveillance a eu connaissance de cas de recoupement entre certains de leurs partisans et des activités criminelles transfrontières, en particulier au Sahel et dans les régions voisines en Afrique.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la menace . . . . .	5
A. Situation de l'État islamique d'Iraq et du Levant. . . . .	5
B. Évolution de la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaïda . . . . .	5
II. Tendances régionales. . . . .	7
A. Levant . . . . .	7
B. Péninsule arabique . . . . .	8
C. Afrique. . . . .	10
D. Europe . . . . .	15
E. Asie centrale et Asie du Sud. . . . .	16
F. Asie du Sud-Est. . . . .	18
III. Étude d'impact. . . . .	20
A. Résolution <a href="#">2199 (2015)</a> relative au financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra). . . . .	20
B. Résolution <a href="#">2347 (2017)</a> sur le patrimoine culturel. . . . .	21
C. Résolution <a href="#">2396 (2017)</a> sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés . . . . .	22
IV. Mesures de sanction . . . . .	23
A. Interdiction de voyager. . . . .	23
B. Gel des avoirs . . . . .	24
C. Embargo sur les armes . . . . .	25
V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations . . . . .	27
Annexe	
Procédures engagées par des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions, ou les concernant. . . . .	28

## I. Aperçu de la menace

### A. Situation de l'État islamique d'Iraq et du Levant

1. Les campagnes militaires contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) se sont poursuivies en République arabe syrienne au cours du second semestre de 2018. À la fin de l'année, l'assise territoriale du groupe avait été réduite à une petite poche dans la vallée du Moyen-Euphrate, près de la frontière iraquienne, autour de la ville de Hajin. Dans cette zone, l'EIL a été soumis à une pression militaire intense et a essuyé de lourdes pertes, mais il a fait preuve de résilience et même d'une propension à la contre-attaque lorsqu'il le pouvait.

2. Toujours sous la houlette d'Abu Bakr al-Baghdadi<sup>1</sup>, la direction centrale de l'EIL n'est plus qu'un groupe dispersé, dont les quelques membres s'acquittent chacun de tâches multiples. Il s'agit notamment des fonctions jugées essentielles à la survie du réseau clandestin de l'EIL : finances, logistique, armée, renseignement, sécurité, doctrine et médias<sup>2</sup>. La production audiovisuelle de l'EIL a considérablement diminué au cours de l'année 2018, tout comme la qualité des supports et la fiabilité de ses revendications d'attentats.

3. La transformation de l'EIL en un réseau clandestin est bien avancée en Iraq. L'EIL est dans une phase de transition, d'adaptation et de consolidation, et il cherche à créer un climat propice à sa résurgence. Il donne la priorité aux opérations locales et constitue une menace majeure en Iraq, où il mène fréquemment des attaques et cherche à assassiner des cibles officielles et civiles, afin d'intimider et d'affaiblir ses ennemis et de provoquer l'instabilité<sup>3</sup>.

4. En Iraq, l'EIL a déjà commencé à organiser des cellules à l'échelle provinciale, en identifiant les personnes qui pourraient travailler pour lui et les sites qui se prêteraient à ses activités d'entraînement et à la fabrication d'armes, et en les dotant de structures de direction identiques. Bien que des financements soient prévus par l'échelon central, les réseaux provinciaux doivent à terme devenir financièrement autonomes. Pour ce faire, les réseaux devront procéder à des enlèvements contre rançon et avoir recours à l'extorsion de fonds et ils envisagent de tirer parti le moment venu des fonds qui seront débloqués pour financer la reconstruction<sup>4</sup>.

5. On observe à l'heure actuelle un flux net de combattants de l'EIL venus de la République arabe syrienne pour renforcer le réseau qui est en train de se former en Iraq. Toutefois, certains États Membres s'attendent à ce que le réseau syrien prenne, avec le temps, la même forme clandestine qu'en Iraq. Dans les deux pays, l'EIL tentera de se présenter comme le défenseur des populations marginalisées. Les attaques perpétrées contre des cibles chiites ont pour but d'attiser les tensions sectaires. L'EIL tentera de rendre difficiles ou plus difficiles les efforts de stabilisation, les activités de reconstruction, la prestation de services et le traitement des détenus, pour emporter l'adhésion grâce à sa rhétorique nihiliste. Il devrait maintenir son centre de gravité en Iraq et en République arabe syrienne.

### B. Évolution de la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida

6. Il y a eu une réduction sensible du nombre d'attaques associées à l'EIL à l'échelle mondiale en 2018 par rapport à 2017. Le nombre d'attaques dirigées par

<sup>1</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom de Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299).

<sup>2</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>3</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>4</sup> Information communiquée par un État Membre.

l'EIIL qui n'ont pu être déjouées a chuté par rapport à sa période d'activité opérationnelle la plus intense, en 2015-2016. Bien que ces tendances correspondent à une amélioration de la sécurité mondiale, les États Membres sont préoccupés par le caractère imprévisible des attaques inspirées par l'EIIL et par la volonté affichée des dirigeants de l'EIIL de continuer d'inspirer et d'encourager des attaques de par le monde.

7. La direction de l'EIIL conserve le contrôle centralisé de ce qui constitue encore aujourd'hui une organisation mondiale. L'EIIL communique et fournit des ressources à ses affiliés, même si c'est désormais à moindre échelle. Il est probable qu'il continue de le faire car il tient à prouver qu'il reste pertinent et à démontrer sa force, ainsi qu'à asseoir son autorité sur ce qu'il appelle un « califat mondial ». Les attaques dirigées par l'EIIL reprendront si celui-ci obtient de nouveau accès à des zones permissives et s'il réinvestit dans sa capacité de planification d'attaques à l'étranger<sup>5</sup>.

8. L'attrition des principaux dirigeants et du personnel opérationnel a également joué un rôle dans la chute du nombre d'attaques et de complots dans le monde. Le fait que son image de marque ait été ternie explique peut-être aussi pourquoi l'EIIL, au fil de ses revers militaires, a perdu de sa capacité à représenter une menace internationale. D'autre part, l'EIIL reste associé à davantage d'activités terroristes que tout autre groupe concurrent, de sorte qu'il constitue de loin la menace la plus importante. Il envisage toujours la possibilité d'attaquer des avions et d'employer des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. C'est aussi le groupe le plus susceptible d'exécuter une attaque complexe à grande échelle dans un avenir proche<sup>6</sup>. Par ailleurs, les combattants terroristes étrangers qui quittent la zone de conflit ou les revenants plus âgés qui redeviennent actifs à leur sortie de prison ou pour d'autres raisons viendront aggraver cette menace.

9. Les États Membres estiment qu'il y a entre 14 000 et 18 000 militants de l'EIIL actifs en Iraq et en République arabe syrienne, et jusqu'à 3 000 combattants terroristes étrangers. Environ 2 000 combattants terroristes étrangers ont par ailleurs été placés en détention dans les deux pays, ainsi qu'un grand nombre de membres de leurs familles. D'après un État Membre, 30 % des combattants terroristes étrangers ont quitté la République arabe syrienne et l'Iraq pour divers pays, généralement leur pays d'origine. Certains tentent d'entrer dans ces pays en se faisant passer pour des réfugiés ou des travailleurs migrants et cherchent à se fondre parmi les civils.

10. Il n'y a pas eu de mouvement important de réinstallation de vétérans depuis les principales zones de conflit en Iraq et en République arabe syrienne vers d'autres théâtres. La grande majorité de ceux qui rejoignent les affiliés régionaux viennent de la région en question. Certains « voyageurs frustrés », qui n'ont pu parvenir jusqu'à la principale zone de conflit, ont été réorientés ailleurs ou sont partis de leur propre initiative, parfois après avoir passé un long laps de temps dans un lieu de transit. Le nombre total de combattants terroristes étrangers qui rejoignent les affiliés de l'EIIL et d'Al-Qaida est faible par rapport au nombre de ceux qui se sont tournés vers la structure centrale de l'EIIL<sup>7</sup>.

11. Al-Qaida pourrait profiter du ralentissement de l'activité terroriste stratégique de l'EIIL pour organiser de son côté une attaque majeure. L'EIIL a subi d'importants revers militaires dans son fief principal, ainsi que dans le nord de l'Afghanistan et dans le sud des Philippines. Dans certaines régions, Al-Qaida est plus forte que l'EIIL. L'ambition de ceux qui sont à sa tête semble être de plus en plus grande : Aiman

<sup>5</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>6</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>7</sup> Information communiquée par un État Membre.

Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006) a communiqué douze fois en 2018, Abu Bakr al-Baghdadi deux fois seulement.

12. D'après un État Membre, l'Organisation de libération du Levant [Hay'at Tahrir al-Sham (HTS)]<sup>8</sup>, qui se réclame d'Al-Qaida, compte environ 20 000 combattants dans la province d'Edleb, soit beaucoup plus qu'Houras al-Din, et beaucoup plus que les quelque 500 combattants dont dispose l'EIIL à Edleb. L'Organisation de libération du Levant dispose également d'armes lourdes et compte un nombre important de combattants terroristes étrangers.

13. À l'échelle mondiale, les États Membres s'attendent à ce que les militants passent d'un groupe à l'autre. Il est possible que les combattants terroristes étrangers de l'EIIL choisissent de rejoindre les affiliés d'Al-Qaida dans les zones où ils sont les plus influents. Il existe un risque concomitant qu'Al-Qaida se renforce ou que de nouvelles coalitions ou mutations voient le jour.

## II. Tendances régionales

### A. Levant

14. Les pertes territoriales de l'EIIL ont contraint le groupe à renoncer à toute velléité de contrôler un soi-disant « califat » géographique dans un avenir proche. Toutefois, il nourrit toujours cet espoir et s'emploie à le concrétiser, comme il ressort des déclarations de ses dirigeants et de sa propagande en ligne. D'après les estimations des États Membres, l'EIIL compterait toujours entre 14 000 et 18 000 militants en République arabe syrienne et en Iraq, dont au moins 3 000 combattants terroristes étrangers. Selon certaines estimations, un millier de combattants terroristes étrangers auraient été arrêtés en Iraq et un peu moins de 1 000 dans le nord-est de la République arabe syrienne (auxquels s'ajoutent plus de 500 membres de leurs familles). De nombreux États Membres essaient, non sans difficultés, de vérifier la nationalité de ces détenus.

15. Les estimations divergent en ce qui concerne le nombre de combattants armés de l'EIIL qui sont toujours en Iraq. Selon un État Membre, environ 3 000 combattants armés de l'EIIL seraient actifs ; d'autres États Membres estiment qu'ils sont beaucoup plus nombreux. Les États Membres notent que la menace qui pèse actuellement sur l'Iraq est constituée à la fois par ce qu'il reste de l'EIIL dans le pays et par des combattants qui passent la frontière depuis la République arabe syrienne, en particulier dans les déserts d'Al-Anbar et de Ninive, où ils ont trouvé refuge. Dans le nord de l'Iraq, à la mi-2018, l'EIIL a installé des postes de contrôle à partir desquels il a pu prendre en embuscade les forces iraqiennes opérant dans la région. Dans les provinces de Diyala et de Salaheddine, des cellules de l'EIIL mèneraient des activités de surveillance avec de petits groupes de combattants.

16. Les cellules de l'EIIL en Iraq se livrent à des activités – enlèvements contre rançon, assassinats ciblés de responsables locaux et attaques contre les services publics – qui visent à saper l'autorité du Gouvernement, à créer une impression d'anarchie, à entraver la réconciliation sociale et à accroître le fardeau financier de la reconstruction et de la lutte contre le terrorisme.

17. Parmi les autres facteurs de radicalisation figure le grand nombre de personnes déplacées. Les cellules de l'EIIL chercheraient à se ménager un accès aux camps de déplacés pour y mener des activités d'endoctrinement et de recrutement, en particulier dans les camps où sont abrités celles et ceux qui ont été chassés de Diyala, Salahuddin

<sup>8</sup> Inscrit sur la Liste sous le nom Al-Nusrah Front for the People of the Levant (QDe.137).

et Ninive. Les prisons et les centres de détention irakiens, particulièrement surpeuplés, sont également considérés comme une source de radicalisation.

18. En République arabe syrienne, l'assise territoriale de l'EIIL a désormais été réduite à une petite poche dans la vallée du Moyen-Euphrate, près de la frontière iraquienne, autour de la ville de Hajin. On estime qu'il y a entre 3 000 et 4 000 combattants dans la région de Hajin, les combattants irakiens constituant l'essentiel des effectifs de l'EIIL. En raison de la pression militaire continue qui est exercée dans l'est de la République arabe syrienne, les combattants terroristes étrangers tentent de fuir vers le nord en direction de la Turquie. Ils sont nombreux à être arrêtés en chemin et à venir encore grossir les rangs des détenus. D'autres, venus principalement du contingent iraquien, traversent la frontière en petits groupes et se réorganisent en cellules une fois passés en Iraq.

19. Les groupes affiliés à Al-Qaïda en République arabe syrienne représentent toujours une menace importante. L'Organisation de libération du Levant reste le plus grand groupe terroriste du pays. Autre groupe affilié à Al-Qaïda, Hourras el-Din prend de plus en plus d'importance et attire des combattants déçus par l'Organisation de libération du Levant. Les dirigeants de ce groupe entretiennent toujours des liens étroits avec Aïman al-Zawahiri et son entourage. Parallèlement, l'Organisation de libération du Levant et sa composante centrale, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (Al-Nusrah Front for the People of the Levant) (ANF) (QDe.137), ont toujours des combattants terroristes étrangers et entretiennent des contacts avec la structure centrale d'Al-Qaïda. De l'avis des États Membres, Al-Qaïda pourrait axer ses efforts sur le recrutement par Hourras el-Din de membres déçus de l'EIIL, car cette nouvelle branche d'Al-Qaïda est probablement mieux placée que les autres pour attirer de nouveaux membres. Le fait que l'EIIL ait qualifié les membres de Hourras el-Din de « gardiens du polythéisme » et encouragé le lancement d'attaques contre eux<sup>9</sup>, témoigne bien de son iniquité.

20. Il semblerait que l'EIIL ait recours à plusieurs stratégies pour préserver ses réserves financières, et notamment au stockage d'espèces en vrac en Iraq et en République arabe syrienne. On pense également qu'une partie de l'argent liquide a été introduite clandestinement dans les pays voisins pour y être conservée en lieu sûr. L'EIIL a aussi trouvé un troisième moyen de protéger ses réserves : en investissant dans des entreprises légitimes. L'EIIL dispose toujours d'un accès occasionnel aux zones productrices de pétrole dans l'est de la République arabe syrienne, à la faveur des aléas de la campagne militaire, et il continue d'extraire du pétrole directement par des méthodes rudimentaires. Le plus souvent, l'EIIL extorque des fonds dans le cadre de l'extraction de pétrole à l'échelle locale. D'après les informations communiquées par un État Membre, l'EIIL est parvenu à dissimuler aux regards la plupart de ses actifs, toujours dans l'intention stratégique de mener des attaques à plus grande échelle lorsque l'occasion s'en présentera de nouveau.

## B. Péninsule arabique

21. D'après les États Membres, Al-Qaïda dans la péninsule arabique (Al-Qaïda in the Arabian Peninsula) (AQAP) (QDe.129) n'est présente qu'au Yémen, où elle est soumise à une intense pression par suite des frappes militaires opérées contre bon nombre de ses dirigeants. Malgré tout, AQAP demeure résiliente, car de nouveaux responsables sont venus grossir ses rangs et elle a su s'adjoindre de nouvelles

<sup>9</sup> « ISIL calls for attacks against Hurras Al-Deen », *Al-Naba'*, numéro 129, publié sur Telegram le 27 avril 2018. C'était la première fois que l'EIIL s'exprimait publiquement au sujet de Hourras el-Din ; le groupe a appelé les musulmans à « se battre contre eux parce qu'ils ne croient pas en Allah ».



compétences. Il semblerait qu'AQAP ait su se relever de ses pertes, se réorganiser et fondre ses éléments parmi la population locale<sup>10</sup>. À l'heure actuelle, le groupe prend pour cible les agents de sécurité yéménites dans les provinces de Chaboua et d'Abiyan et les forces « Ceinture de sécurité » de la coalition arabe dans la province d'Abiyan, en plus de chercher l'affrontement avec les forces d'élite tribales dans les provinces de Chaboua et de l'Hadramout. La confiance que les principaux groupes et responsables urbains et tribaux et les jeunes placent dans AQAP, qui a su les convaincre qu'elle travaillait dans l'intérêt commun, témoigne bien de son succès.

22. D'après les informations communiquées par les États Membres de la région, AQAP a été chassée de certains de ses bastions historiques du district de Markha, dans l'ouest de Chaboua, et elle a dû se replier dans la province de Beïda. Néanmoins, le groupe a surmonté ce revers et reste agressif, dans le cadre d'une campagne de guérilla et de repli stratégique, et il mène des attaques à la bombe et se livre à des assassinats, en particulier contre des responsables gouvernementaux. AQAP cherche toujours à étendre ses opérations terroristes à d'autres pays, mais il se pourrait qu'elle soit frustrée dans cette ambition en raison de la situation qui prévaut à l'heure actuelle au Yémen et des affrontements entre milices insurrectionnelles. Les difficultés financières rencontrées par AQAP viennent aussi limiter sa marge de manœuvre et l'obligent à s'en tenir pour l'essentiel à des affrontements indirects avec la coalition arabe, notamment dans les provinces du sud.

23. AQAP est présente dans le port de Mukalla, ainsi que dans d'autres zones de la province de l'Hadramout. Le fait que Sanaa soit contrôlé par la milice houthiste a aidé AQAP à nouer des alliances avec les tribus locales et à rallier des soutiens dans le sud du Yémen pour son rôle autoproclamé dans la lutte contre les houthistes. Le groupe opère localement sous le nom d'« Ansar el-Charia » dans la vallée de l'Hadramout et dans les provinces d'Abiyan, de Lahj, de Chaboua, de Beïda et de Mareb. D'après certains États Membres, les Houthistes coordonnent leur action avec AQAP et l'EIL au Yémen, à la recherche d'arrangements tactiques dans certaines zones où leurs intérêts coïncident<sup>11</sup>.

24. Les informations communiquées par les États Membres donnent à penser qu'AQAP a deux branches : l'une qui lui permet de s'attaquer à ses ennemis au sein de la population locale, l'autre – sous la direction de Qasim Mohamed Mahdi al-Rimi (QDi.282) – qui s'en prend aux intérêts occidentaux et régionaux et qui se charge d'infiltrer par des moyens humains ou techniques la coalition arabe au Yémen.

25. D'après les États Membres, AQAP s'est pour le moment donnée pour priorité de se réorganiser et de se doter d'une branche en charge du renseignement, composée essentiellement de nouveaux membres et de vétérans du groupe, qui soit efficace. Ces efforts ont également donné lieu au lancement d'une nouvelle série de brochures intitulée « Asrar wa Akhtar » (Secrets et risques), qui donnent des informations sur les opérations secrètes et les précautions à prendre pour éviter les infiltrations. De plus, AQAP a imposé à ses combattants plusieurs nouvelles mesures de sécurité. Par exemple, toute communication téléphonique doit avoir été préalablement autorisée par la direction et il est strictement interdit d'utiliser un smartphone. Le non-respect de ces dispositions est passible de mesures disciplinaires<sup>12</sup>.

26. AQAP a poursuivi sa collaboration avec d'autres affiliés. Une déclaration conjointe d'AQAP et de Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab) [(Harakat Al-Shabaab Al-Mujaahidiin) (Al-Shabaab)] (SOe.001) atteste de l'existence de liens étroits entre les deux groupes dans le commerce des armes et du matériel à travers la

<sup>10</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>11</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>12</sup> Information communiquée par un État Membre.

mer Rouge vers les territoires contrôlés par les Chabab en Somalie. Le commerce est effectué par des cellules en lien avec des réseaux de trafic et de contrebande dans les deux pays<sup>13</sup>.

27. Les États Membres ont signalé que la structure centrale d'Al-Qaida a publié une directive visant à définir les zones d'opération de ses affiliés et que cela avait entraîné une réduction de l'activité d'AQPA hors du Yémen. Par ailleurs, la structure de commandement et de contrôle du groupe à l'intérieur du Yémen est affaiblie, et elle a du mal à communiquer de manière efficace. Le groupe continue d'encourager les attaques d'acteurs isolés en Occident. En dépit de l'accord de non-ingérence qui existait entre AQAP et l'EIIL au Yémen depuis 2014, et bien que le chef adjoint du groupe, Khalid Omar Batarfi (non inscrit sur la Liste), ait déclaré en juin 2018 que les relations d'AQAP avec les autres groupes militants au Yémen étaient en bon ordre, un conflit local a éclaté au mois de juillet 2018 dans les régions de Yakla' et de Qeïfa de la province de Beïda. À la suite de ces événements et après avoir chassé l'EIIL de la plupart de ses bastions de Beïda, AQAP a publié, sous le nom d'« Ansar el-Charia », une déclaration dans laquelle elle appelait à une reprise de la coopération pour permettre le passage des combattants de chaque groupe sur le territoire de l'autre<sup>14</sup>.

28. D'après les États Membres, l'EIIL ne disposerait plus que de quelques camps d'entraînement mobiles au Yémen et aurait de moins en moins de combattants sur le territoire yéménite, et, sous la direction d'Abu Shaker al-Muhajer (non inscrit sur la Liste), successeur de Muhammad Qan'an al-Saya'ri (qui aurait été tué), il serait surtout présent dans la région de Thahra de la province de Jaouf<sup>15</sup>. L'EIIL a également du mal à maintenir sa position sur le front de Qeïfa dans la province de Beïda. Les activités de l'EIIL dans la province de Beïda consistent désormais essentiellement à protéger ses dirigeants et les membres de leur famille. Le groupe dispose de quatre brigades de 60 membres chacune. Les combattants terroristes étrangers sont relativement peu nombreux à se rendre au Yémen pour rejoindre l'EIIL, ou d'ailleurs AQAP.

29. Pour financer ses opérations au Yémen, l'EIIL compte sur ses soutiens à l'étranger. De l'argent liquide serait acheminé clandestinement par des intermédiaires via la République arabe syrienne vers les pays voisins du Golfe, puis au Yémen. Le responsable des finances du groupe, Sanad Al-Jazrawi (non inscrit sur la Liste), se rend souvent dans la ville de Gheïda dans la province de Mahra, pour y recevoir des paiements. Les fonds sont parfois apportés par de nouveaux membres ou introduits clandestinement par voie maritime au Yémen, à Hodeïda ou sur la côte<sup>16</sup>.

## C. Afrique

### 1. Afrique du Nord

30. L'EIIL en Libye continue de représenter une menace importante, tant à l'échelle locale que pour les pays voisins. Au cours de la période considérée, certains États Membres ont estimé que le nombre de combattants de l'EIIL en Libye était en diminution. Néanmoins, la zone d'opération de l'EIIL s'est étendue le long de la côte entre Ajdabiya et Tripoli, ainsi que vers le sud en direction de Foqaha et Tazerbo, donnant lieu à une augmentation de l'activité et à une certaine dispersion géographique. Le groupe a de plus en plus souvent recours à une tactique d'attaque et

<sup>13</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>14</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>15</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>16</sup> Information communiquée par un État Membre.

esquive à partir de plusieurs points de concentration dans les districts de Sabha et de Joufra, près de la région accidentée de Harouj, et dans le district de Koufr<sup>17</sup>. L'EIIL a fréquemment effectué des descentes dans les commissariats de police du centre-ville et les a assiégés dans le cadre de démonstrations de force et pour obtenir des armes. Cette tactique a été de nouveau employée à Uqayla, Zlitan, Foqaha et Tazerbo<sup>18</sup>.

31. L'EIIL a mené des attaques de grande envergure contre le siège de la National Oil Corporation à Tripoli en septembre et contre le champ pétrolifère de Mabrouk en novembre 2018. Le groupe a annoncé qu'il considérait les installations pétrolières et les compagnies étrangères en Libye comme des cibles d'attaque légitimes<sup>19</sup>.

32. L'EIIL a enlevé des habitants dans les districts de Sabha, Joufra et Koufra et demandé des rançons contre leur libération. Ces enlèvements constituent une source de revenus de plus en plus importante pour le groupe<sup>20</sup>. En octobre 2018, l'EIIL a enlevé plusieurs notables lors d'un raid à Foqaha, la plus grande ville du district de Joufra, et il a offert de relâcher ses otages en échange de la libération de deux de ses dirigeants qui avaient été capturés par l'Armée nationale libyenne<sup>21</sup>. Autre revers essuyé par la direction, les Forces spéciales de dissuasion affiliées au Gouvernement d'entente nationale à Tripoli ont capturé Abdelhakim al-Mashout (non inscrit sur la Liste), ancien membre du Groupe islamique combattant libyen (Libyan Islamic Fighting Group) (QDe.011), qui était rentré en Libye après avoir combattu avec l'EIIL en République arabe syrienne<sup>22</sup>.

33. Si l'EIIL reste résilient, Al-Qaida a accusé un recul dans l'est de la Libye avec la perte de Derna. L'Armée nationale libyenne a annoncé la mort d'Abd al-Ghaffar Mansour al-Tashani, commandant militaire de la Choura des moudjahidin de Derna, ainsi que la capture de plus de 200 de ses membres, dont Merai Abdefattah Khalil Zoghbi (QDi.223)<sup>23</sup>.

34. En Tunisie, le Bataillon d'Ouqba ibn Nafi, affilié à Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) [Al-Qaida in the Islamic Maghreb (AQIM)] (QDe.014), a mené deux attaques majeures pendant la période considérée : une contre une patrouille de la Garde nationale dans le gouvernorat de Jendouba en juillet 2018, et une autre contre un convoi militaire dans la région montagneuse du Chambi au mois d'octobre. Malgré ces attaques, on estime que le groupe ne compte qu'une cinquantaine de combattants, dont les activités sont circonscrites aux régions montagneuses de Kasserine et Jendouba<sup>24</sup>. L'affaiblissement du groupe fait suite à la mort de la plupart de ses dirigeants, dont Khalid Al-Shayib et Murad Al-Gharsalli<sup>25</sup>. Ansar el-Charia en Tunisie (Ansar al-Shari'a in Tunisia) (QDe.143) était inactif pendant la période considérée. Il se peut que sous la pression d'une campagne militaire soutenue, ce qu'il restait de ses forces soit parti en Libye<sup>26</sup>. Un État Membre a mentionné qu'il pourrait y avoir encore un groupe relativement inactif d'environ 30 combattants affiliés à l'EIIL dans la montagne.

35. Les opérations militaires au Sinaï contre Ansar Bayt al-Maqdis, qui a prêté allégeance à Abu Bakr al-Baghdadi en novembre 2014, se sont poursuivies. D'après les États Membres, le nombre de combattants affiliés au groupe n'a pas connu

<sup>17</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>18</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>19</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>20</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>21</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>22</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>23</sup> Nouvelle appellation d'Ansar al-Charia Derna (QDe.145).

<sup>24</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>25</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>26</sup> Information communiquée par un État Membre.

d'évolution significative par rapport à la période précédente (voir S/2018/705, par. 33).

## 2. Afrique de l'Ouest

36. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin) (JNIM) (QDe.159) demeure le principal et le plus dangereux des groupes terroristes au Sahel, ainsi que l'un des affiliés d'Al-Qaida parmi les plus efficaces qui soient. Il s'agit d'une coalition comptant environ 100 à 150 combattants d'Ansar Eddine (QDe.135), 50 à 100 combattants de l'Émirat de Tombouctou [branche saharienne d'AQMI (AQIM) (QDe.014)], 50 à 80 combattants d'Al-Mourabitoun (QDe.141) et environ 500 de la katiba du Macina (l'ancien Front de libération du Macina)<sup>27</sup>. L'État islamique du Grand Sahara (EIGS) opère également dans la région du Sahel, avec environ 100 à 200 combattants à Ménaka, à Ansongo, dans le Gourma et la région de Tillabéri<sup>28</sup>. L'EIGS et le JNIM ont uni leurs forces lors d'au moins trois attaques récentes<sup>29</sup>.

37. Iyad Ag Ghali (QDi.316) est actuellement à la tête du JNIM. Son adjoint, Djamel Akkacha (alias Yahia Abou el Hammam) (QDi.313) dirige les opérations et c'est lui qui a planifié les attaques de 2018 à Ouagadougou, à Tombouctou, à Sévaré et à Ber<sup>30</sup>. Les deux dirigeants sont apparus dans une vidéo de propagande le 8 novembre 2018, avec le dirigeant de la katiba du Macina, Amadou Koufa, qui aurait été tué le 23 novembre 2018<sup>31</sup>. Le chef régional d'AQMI, Abdelmalek Droukdel (QDi.232), qui assure la liaison avec la structure centrale d'Al-Qaida, est consulté pour toutes les décisions stratégiques<sup>32</sup>.

38. La katiba du Macina s'est transformée en une insurrection à base ethnique dans le centre du Mali, avec le soutien de l'Émirat de Tombouctou et d'Ansar Eddine<sup>33</sup>. La mort de Koufa a perturbé le groupe, mais cela pourrait ne s'avérer que temporaire si d'autres mesures antiterroristes ne sont pas prises<sup>34</sup>. Au Burkina Faso, les États Membres jugent préoccupante l'insurrection d'Ansaroul Islam, qui gagne en importance. Jafar Dicko (non inscrit sur la Liste), qui est le chef du groupe, prétend qu'il est indépendant, mais le groupe a été entraîné par Ansar Eddine et il reçoit un soutien opérationnel de la katiba du Macina<sup>35</sup>. Avec 1 000 combattants de l'ethnie peul qui assurent la continuité du théâtre du Macina, au Gourma et au Burkina Faso, la contre-insurrection est un défi majeur qui exige plus de ressources que celles de la seule lutte contre le terrorisme<sup>36</sup>.

39. Le JNIM a adopté une stratégie asymétrique fondée sur trois types d'attaques : les attaques simples à l'arme légère ou à l'engin explosif improvisé, qui sont fréquentes ; des attaques plus élaborées combinant armes légères et engins explosifs improvisés, moins fréquentes ; et des attaques complexes supposant de nombreux combattants, des tirs indirects et plusieurs engins explosifs improvisés, comme celle de Ber, le 27 octobre 2018, pour laquelle le JNIM a dû mobiliser ses capacités de planification<sup>37</sup>.

<sup>27</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>28</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>29</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>30</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>31</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>32</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>33</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>34</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>35</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>36</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>37</sup> Information communiquée par un État Membre.

40. La contrebande et les activités criminelles transnationales connexes génèrent des ressources financières pour les groupes terroristes au Sahel. Al-Mourabitoun se concentre sur les enlèvements contre rançon et le trafic de stupéfiants, d'armes et d'essence<sup>38</sup>. Al-Mansour Ag al-Kassam, le chef de la katiba du Gourma tué en octobre 2018, qui était l'un des principaux logisticiens d'Ansar Eddine, se livrait également à de la contrebande de véhicules<sup>39</sup>. Sultan Ould Badi (non inscrit sur la Liste), qui s'est rendu aux autorités algériennes en août 2018, était impliqué dans l'exploitation minière illégale et la contrebande de pièces détachées d'automobiles en appui à l'EIGS<sup>40</sup>. Enfin, en raison de la situation sécuritaire en Libye, les passeurs sont désormais contraints d'emprunter des itinéraires traversant des territoires sous contrôle terroriste, où ils doivent s'acquitter de taxes<sup>41</sup>.

41. Avec 1 500 à 3 500 combattants opérant dans la zone des trois frontières du bassin du lac Tchad, la Province de l'État islamique d'Afrique de l'Ouest [The Islamic State West Africa Province (ISWAP)] est le plus puissant des affiliés de l'EIIL en Afrique<sup>42</sup>. Sa capacité opérationnelle s'est accrue tout au long de l'année 2018 dans le cadre du programme opérationnel ambitieux d'Abu Musa'ab al-Barnawi (non inscrit sur la Liste)<sup>43</sup>. Elle a lancé de nombreuses attaques contre des bases militaires et des villes et tué plus de 700 soldats nigériens au cours de la période considérée<sup>44</sup>. Le groupe a eu accès à des ressources financières et à du matériel militaire, y compris des armes, des munitions et des véhicules, et a développé sa propre capacité de drones de reconnaissance<sup>45</sup>. Sa propagande est de plus en plus agressive ; le nombre de ses déclarations en ligne a été multiplié par cinq par rapport au premier semestre de 2018.

42. La Province de l'État islamique d'Afrique de l'Ouest a tiré des leçons des combats qui ont eu lieu dans la région par le passé. Elle combine tentatives d'intimidation et mesures incitatives pour recruter de nouveaux membres parmi la population locale. Elle évite de disperser ses forces et, en 2018, aucun revers n'est venu obscurcir le tableau de ses avancées militaires<sup>46</sup>. Elle gagne en confiance et il est possible qu'un petit nombre de combattants terroristes étrangers ait rejoint ses rangs<sup>47</sup>. Des conflits internes au groupe ont entraîné la mort de deux de ses dirigeants, Mamman Nur et Ali Gaga<sup>48</sup>.

43. En revanche, Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad (Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad) (Boko Haram) (QDe.138) a connu des revers militaires dans la forêt de Sambisa et le long de la frontière Nigeria-Cameroun<sup>49</sup>. Sa capacité à harceler la population, à s'accaparer des fonds et à saisir du matériel a été amoindrie, et Abubakar Shekau (QDi.322) et ses lieutenants s'inquiètent surtout actuellement de leur propre survie<sup>50</sup>. En 2018, le nombre d'attentats-suicides dirigés par le groupe a diminué de 70 % et celui de ses attaques contre des cibles militaires de 50 %<sup>51</sup>.

<sup>38</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>39</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>40</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>41</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>42</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>43</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>44</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>45</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>46</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>47</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>48</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>49</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>50</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>51</sup> Information communiquée par un État Membre.

### 3. Afrique de l'Est

44. Les Chabab demeurent un affilié stratégique d'Al-Qaida ; ils font preuve de résilience et coopèrent avec AQAP. Ils comptent toujours un grand nombre de combattants, ce qui leur permet de mener des attaques à fort impact qui font un grand nombre de victimes et détruisent des infrastructures. D'après les États Membres, dans la deuxième moitié de 2018, les Chabab ont fait le choix de la guérilla urbaine et mené moins d'attaques de masse en Somalie. Les Chabab ont établi de fortes positions à Mogadiscio, appuyées par un bataillon spécial qui a renforcé leurs capacités. Ce bataillon opère au moyen de cellules composées de cinq membres au maximum, renforcées par un important soutien logistique, et il a montré lors de récentes attaques qu'il avait des compétences pointues.

45. Les Chabab sont autonomes du point de vue financier et ils continuent de diversifier leurs sources de revenu grâce à un dispositif sophistiqué de collecte, à deux niveaux : un, pour la perception des impôts monétaires et un autre, pour les collectes non monétaires<sup>52</sup>. Outre leurs sources de revenus habituelles (voir [S/2018/14](#), par. 40, et [S/2018/705](#), par. 49), les Chabab conservent leur influence et leur attrait en fournissant contre rémunération des services de base à la population<sup>53</sup>. Par exemple, les particuliers préfèrent souvent se tourner vers les tribunaux des Chabab plutôt que vers l'appareil judiciaire du Gouvernement. Le groupe, qui juge quotidiennement un grand nombre d'affaires, a donc vu ses ressources dopées par les honoraires qu'il percevait. Ce flux de revenu constant lui permet d'honorer les soldes de ses combattants et les salaires de ses administrateurs, ainsi que de verser des sommes d'argent aux personnes influentes à l'échelle locale pour s'attacher leurs faveurs et de financer les programmes de protection sociale communautaires<sup>54</sup>.

46. Les Chabab continuent de profiter de la porosité des frontières avec les États voisins pour conduire des incursions, effectuer des transactions, recruter des combattants et saisir des armes, des véhicules et du matériel<sup>55</sup>. À la fin de 2018, on a observé un ralentissement des mouvements de combattants terroristes étrangers, car le groupe a modifié ses tactiques de recrutement pour cibler les populations locales et les communautés transfrontières qui ont l'avantage de pouvoir opérer sur leur propre terrain et de trouver des refuges sûrs au sein de la population pour éviter d'être repéré<sup>56</sup>. En outre, les États Membres ont indiqué que les Chabab procédaient à davantage de recrutements forcés en menaçant les familles qui comptent en leur sein des personnes âgées de 20 à 30 ans en Somalie et par-delà la frontière.

47. D'après les États Membres, à la mi-2018, l'affilié de l'EIL en Somalie a démontré sa capacité opérationnelle à Mogadiscio, où il a réussi à s'établir, sans pour autant remettre en question la domination des Chabab. L'EIL a revendiqué plusieurs attaques à petite échelle et des assassinats de responsables gouvernementaux et d'hommes d'affaires à Mogadiscio, dont le nombre a considérablement augmenté. D'après un État Membre, en juillet 2018, des agents de l'EIL sous les ordres d'Abdikadir Mumin (non inscrit sur la Liste) ont établi des cellules sur le marché de Bakaara et dans le quartier de Ceelasha Biyaha, à la périphérie de Mogadiscio. D'après un autre État Membre, l'EIL était également actif à Afgooye et dans le centre-sud de la Somalie (voir [S/2018/705](#), par. 47). En outre, l'EIL dispose d'une plateforme médiatique régionale au Puntland, qui lui permet de projeter sa présence

---

<sup>52</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>53</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>54</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>55</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>56</sup> Information communiquée par un État Membre.



et de diffuser de la propagande, de couvrir les attaques et de faire connaître les nouvelles locales.

48. D'après certains États Membres, malgré ses récents succès à Mogadiscio, l'EIIL est confronté au Puntland à une diminution du nombre de ses membres en raison de la défection de certains commandants de rang intermédiaire que leurs partisans ont suivi et de la mort de certains de ses agents lors d'attaques visant des fonctionnaires et des hommes d'affaires qui refusaient de payer leurs impôts au groupe. Un État Membre estime que l'EIIL compte environ 300 combattants répartis en divers endroits des régions de Qandala et de Boosaaso, tandis que la région d'Iskushuban sert de base d'entraînement et de stockage des armes. La plupart de ces armes sont acquises au Yémen.

49. D'après les constatations des États Membres, l'EIIL et les Chabab coexistent au Puntland, même si les Chabab y sont plus largement présents. Les deux groupes bénéficient d'un soutien des communautés locales en fonction des affiliations claniques, et leurs Amniyat coopèrent. À la mi-2018, les Chabab ont libéré tous les combattants terroristes étrangers emprisonnés qui étaient des sympathisants de l'EIIL et ils les ont autorisés à rester dans les zones contrôlées par eux.

## D. Europe

50. L'EIIL continue de représenter une menace importante en Europe bien que sa capacité de diriger des attentats soit amoindrie. Les attentats récemment perpétrés par des « individus isolés » ont été moins nombreux, ce qui donne à penser que même la capacité d'inspirer de tels attentats pourrait être en déclin<sup>57</sup>. Néanmoins, les échanges ont récemment repris entre les structures de commandement et de contrôle de l'EIIL et des individus qui se trouvent dans différents pays d'Europe<sup>58</sup>.

51. Le nombre de « revenants » européens ayant regagné leur pays d'origine durant la période à l'examen a été relativement faible ; toutefois, la défaite attendue du groupe mené par Oumar Diaby (QDi.342), qui est essentiellement constitué de nationaux français et opère en République arabe syrienne, pourrait avoir pour résultat le retour de combattants terroristes étrangers en Europe. Les « voyageurs frustrés » restent un problème, témoin le vaste projet d'attentat terroriste déjoué aux Pays-Bas en septembre 2018.

52. L'efficacité des campagnes médiatiques et de propagande menées par la structure centrale de l'EIIL en Europe est considérée comme ayant décliné au cours de la période. L'affaiblissement de la propagande émanant directement de l'EIIL a coïncidé avec l'utilisation accrue de contenus recyclés, des revendications d'attentats invraisemblables et un recours à des applications de messagerie en ligne. Les manuels d'Al-Qaida et de l'EIIL restent disponibles en ligne. Un État Membre européen a signalé que la propagande de l'EIIL pouvait désormais être inspirée et conçue localement.

53. La radicalisation des délinquants au sein du système pénitentiaire reste un défi majeur (voir S/2017/573, par. 10), comme l'a montré l'attentat perpétré à Strasbourg le 11 décembre 2018<sup>59</sup>. En France, 500 détenus reconnus coupables d'actes de terrorisme sont en prison et 1 200 autres auraient été radicalisés. Environ 90 pour cent de ces 1 700 personnes seront libérées d'ici 2025<sup>60</sup>. Les effets de l'inscription sur la Liste d'Anjem Choudary (QDi.419), juste avant sa libération en octobre 2018, sont

<sup>57</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>58</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>59</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>60</sup> Information communiquée par un État Membre.

observés de près par les services de sécurité de plusieurs pays européens où des individus au profil similaire, actuellement non inscrits sur la Liste, seront peut-être prochainement libérés<sup>61</sup>.

54. Le niveau global de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers et l'extrémisme violent dans les Balkans occidentaux est considéré comme moyen à faible. Des États Membres ont réussi à déjouer des projets d'attentat terroriste dans la région et ont mis en exergue leur amateurisme. Cela pourrait être le signe de la tendance générale de la structure centrale de l'EIIL à inspirer les attentats par des acteurs locaux, qui dans certains cas n'ont pas l'expérience des combattants de la structure centrale.

55. Environ 1 000 combattants terroristes étrangers se sont rendus des Balkans occidentaux à la zone de conflit en Iraq et en République arabe syrienne, souvent animés d'un faible engagement idéologique en dépit des activités de radicalisation observées dans la région. Parmi eux, 100 auraient été tués et 300 seraient retournés dans leur pays ; le sort des autres demeure inconnu<sup>62</sup>. Tous les départs à destination de la zone de conflit ont été enregistrés par les autorités nationales, qui font état de l'échange systématique d'informations dans la région concernant les déplacements de ces combattants. Des États Membres ont en outre signalé que des combattants terroristes étrangers avaient été détenus et poursuivis en justice à leur retour. Un certain nombre de « revenants » ont fait part de leur désillusion vis-à-vis de l'EIIL ou du Front el-Nosra.

56. Les mesures de contre-terrorisme mises en œuvre dans les Balkans occidentaux ont eu pour conséquence un affaiblissement sensible de la radicalisation à la faveur du recrutement direct ; l'endoctrinement et le recrutement par le biais des médias sociaux comblent désormais ce vide.

57. En Fédération de Russie, plus de 35 cellules de l'EIIL ont été identifiées et démantelées depuis le début de 2018 ; quelque 775 individus ont été inculpés de soutien à une activité terroriste et des milliers de sites web préconisant l'extrémisme violent ont été bloqués<sup>63</sup>.

58. En Europe, les États Membres ne signalent aucune collaboration entre l'EIIL et Al-Qaïda et les réseaux transnationaux de criminalité organisée.

## **E. Asie centrale et Asie du Sud**

59. L'EIIL cherche à étendre son champ d'action en Asie centrale et a appelé à perpétrer des attentats terroristes contre les rassemblements publics, principalement dans la vallée du Ferghana. Le 30 juillet 2018, l'EIIL a revendiqué la responsabilité du meurtre de quatre cyclistes étrangers au Tadjikistan. En novembre, il a déclaré que l'un de ses combattants était responsable de l'attaque qui avait déclenché une émeute dans une prison de haute sécurité à Khujand (Tadjikistan). Des combattants terroristes étrangers qui sont des ressortissants ouzbeks, kirghizes et tadjiks tentent d'utiliser le Kazakhstan comme voie de transit pour entrer dans la région et en sortir. En 2018, 50 ressortissants de pays d'Asie centrale ont été placés en détention au Kazakhstan, dont 30 étaient recherchés pour des raisons liées au terrorisme. Depuis 2012, une centaine de Kazakhs (femmes et hommes) qui avaient rejoint les rangs de groupes terroristes ont été renvoyés ou extradés vers le Kazakhstan<sup>64</sup>.

<sup>61</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>62</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>63</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>64</sup> Information communiquée par un État Membre.



60. En République arabe syrienne, Khatiba Imam Al-Bukhari (KIB) (QDe.158) et Katibat al-Tawhid wal Jihad (KTJ), bataillon du Front el-Nosra composé essentiellement de ressortissants ouzbeks, comptent environ 200 à 300 combattants chacun. Entre 40 et 50 combattants originaires du Kazakhstan se trouveraient en République arabe syrienne avec Hay'at Tahrir el-Cham. Le même nombre de ressortissants kazakhs se trouveraient avec l'EIIL dans la poche de Hajin, dans la province de Deïr el-Zor. De nombreux Ouzbeks de souche demandent à être expulsés de la Turquie vers la République de Corée, où le nombre total d'Ouzbeks serait de 20 000 à 30 000. Des travailleurs ouzbeks migrants en République de Corée se seraient radicalisés et seraient une source de financement des mouvements d'extrémistes vers la République arabe syrienne<sup>65</sup>.

61. En Afghanistan, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (QDe.010) s'est scindé en petits groupes dépendant des Taliban. Des terroristes d'Asie centrale issus du Groupe du Jihad islamique (QDe.119) et de KTJ dispensent un entraînement militaire aux combattants taliban. Certains de ces groupes aspirent à infiltrer des pays d'Asie centrale mais sont contraints par les Taliban de concentrer leurs attaques sur le Gouvernement afghan.

62. À l'heure actuelle, les bastions de l'EIIL en Afghanistan se trouvent dans les provinces orientales de Nangarhar, Kounar, Nourestan et Laghman. L'EIIL compterait parmi ses rangs en Afghanistan entre 2 500 et 4 000 militants au total<sup>66</sup>. L'EIIL contrôlerait par ailleurs certains camps d'entraînement en Afghanistan, et aurait créé un réseau de cellules dans diverses villes afghanes, dont Kaboul. Les chefs locaux de l'EIIL restent en étroit contact avec la structure centrale du groupe en République arabe syrienne et en Iraq. Les recrutements importants se font par le biais de la structure centrale de commandement et la publication des vidéos de propagande est coordonnée.

63. Les activités de l'EIIL en Afghanistan ont principalement été axées sur la réalisation d'une série d'attentats spectaculaires, notamment à Kaboul. En 2018, l'EIIL aurait perpétré 38 attentats terroristes en Afghanistan<sup>67</sup>, prenant notamment pour cibles le personnel militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'armée et la police afghanes, les agents des services spéciaux afghans, les Taliban, les diplomates, les employés de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, les journalistes et les établissements médicaux, ainsi que les minorités religieuses dont l'EIIL considère qu'elles sont des cibles molles. La saison des combats de 2018 a été difficile pour les forces afghanes, qui qualifient la situation actuelle de critique.

64. Un coup sévère a été porté aux positions de l'EIIL dans le nord de l'Afghanistan durant la période à l'examen. En juillet 2018, environ un millier de Taliban ont lancé une offensive sur les positions de l'EIIL dans la province de Jozjan. Au total, 200 combattants de l'EIIL auraient été tués, 254 autres s'étant rendus aux forces gouvernementales et 25 combattants terroristes étrangers aux Taliban. Les interlocuteurs de l'Équipe de surveillance considèrent que la province de Jozjan a été « nettoyée » des combattants de l'EIIL, bien qu'ils estiment aussi qu'une minorité de Taliban (environ 170 combattants à Fariyab, 100 à Sar-e Pol et 50 à Balkh) conserve son soutien à l'EIIL. Après le meurtre du dirigeant de l'EIIL Abu Sa'id Bajauri, le 14 juillet 2018, le conseil de commandement de l'EIIL en Afghanistan a nommé

<sup>65</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>66</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>67</sup> Information communiquée par un État Membre.

Mawlawi Ziya ul-Haq (également connu sous le nom d'Abu Omar Al-Khorasani) (non inscrit sur la Liste) comme quatrième « émir » du groupe depuis sa création<sup>68</sup>.

65. Al-Qaida continue de voir l'Afghanistan comme un lieu de repli pour ses dirigeants, du fait de ses liens solides et de longue date avec les Taliban. Aiman al-Zawahiri, Hamza bin Laden (non inscrit sur la Liste) et les chefs taliban ont constamment insisté, dans des déclarations publiques, sur l'importance de l'alliance entre Al-Qaida et les Taliban. Al-Qaida cherche à étayer sa présence dans la province de Badakhchan, plus spécialement dans le district de Chighnan, qui a une frontière commune avec le Tadjikistan. Al-Qaida est désireux d'accroître sa présence dans le district de Barmal, dans la province de Paktika. Le réseau Haqqani (TAe.012) entretient des liens étroits avec Al-Qaida. Les membres d'Al-Qaida jouent le rôle d'instructeurs et d'enseignants religieux pour les personnes au service des Taliban et les membres de leurs familles.

66. Selon des États Membres, environ 500 combattants terroristes étrangers présents dans la province de Badakhchan seraient originaires d'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Kirghizistan, du nord du Caucase et du Pakistan ; ces combattants opéreraient sous l'égide des Taliban. Les combattants terroristes étrangers n'ont pas de sources de revenu autonomes et dépendent à la fois des Taliban et d'Al-Qaida, cette dernière procurant l'essentiel de l'appui financier. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), affilié à Al-Qaida, maintient une présence dans les zones tenues par les Talibans de la province de Badakhchan. Le dirigeant local du groupe est Hajji Furqan (non inscrit sur la Liste) ; Mawlawi Ibrahim (non inscrit sur la Liste) est son adjoint. Les risques pour l'Asie centrale en matière de sécurité découlent de la présence à Badakhchan de ces extrémistes, y compris Jamaat Ansarulloh.

67. Le 22 septembre 2018, 24 iraniens ont été tués et 60 autres blessés dans la ville d'Ahvaz. Des informations ont confirmé le rôle de l'EIIL dans la planification et l'exécution de l'attentat<sup>69</sup>. Les attentats perpétrés par l'EIIL en République islamique d'Iran au cours de deux années écoulées ont fait 41 morts et plus d'une centaine de blessés. Les contrôles aux frontières auraient été renforcés pour faire face à la menace terroriste accrue.

## F. Asie du Sud-Est

68. Relativement peu d'attentats ont été menés à bien au cours de la période considérée, mais des États Membres de la région estiment que la menace du terrorisme qui existe actuellement est élevée, en particulier celle qui émane de l'EIIL et des groupes affiliés à Al-Qaida. Ils font observer que les efforts déployés pour faire échouer les attentats au stade de la planification donnent certains résultats.

69. Entre autres difficultés, des États Membres ont mis en avant les ressources considérables qu'exige la surveillance constante ou la détention des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays et la question de savoir si et comment faire rapatrier les combattants actuellement détenus en Iraq et en République arabe syrienne<sup>70</sup>. Des questions complexes se posent aussi quant au rapatriement des membres des familles de combattants terroristes étrangers détenus ou décédés, dont certains sont considérés comme devant faire l'objet d'une étroite surveillance et bénéficier de nombreux services sociaux à leur retour.

<sup>68</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>69</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>70</sup> Un État Membre d'Asie du Sud-Est a fait état d'environ 600 combattants terroristes étrangers en Iraq et en République arabe syrienne.

70. Un certain nombre d'États Membres sont préoccupés par les « voyageurs frustrés », ceux qui ne peuvent pas rejoindre l'Iraq ou la République arabe syrienne, qui retournent chez eux dans l'intention de commettre des actes de violence et pour renforcer le message diffusé par la structure centrale de l'EIIL faisant savoir que le groupe reste viable et garde une présence mondiale. Un État Membre souligne que certains revenants de la zone de conflit sont arrivés munis d'importantes sommes en espèces en cherchant à se donner de nouvelles identités. Dans un cas, un combattant revenant a essayé de créer une agence de placement spécialisée dans le recrutement de travailleurs migrants. Existente aussi les cas de combattants terroristes étrangers originaires d'autres régions qui se rendent en Asie du Sud-Est pour éviter d'être placés en détention ou sanctionnés dans leur pays d'origine. Selon des États Membres, certains attentats terroristes dans la région ont été financés par la structure centrale de l'EIIL en République arabe syrienne.

71. Comme indiqué dans le rapport précédent (voir [S/2018/705](#), par. 66), l'Indonésie a connu à la mi-mai 2018 une vague d'attentats perpétrés par des membres de Jamaah Ansharut Daulah (JAD), affilié à l'EIIL, dont trois attentats suicides commis par des familles et leurs enfants mineurs. L'enquête menée ensuite par les autorités indonésiennes a fait craindre que de tels attentats soient l'expression d'un nouveau type d'attentat suicide à la bombe et ont signalé qu'un « voyageur frustré » qui s'était rendu au califat avait en partie inspiré ces attentats. En 2018, l'Indonésie a été la cible de plus de 20 attentats terroristes visant la police et des institutions religieuses ; ces attentats sont principalement attribués à JAD<sup>71</sup>.

72. Aux Philippines, les autorités continuent de se heurter à des obstacles liés aux combattants terroristes étrangers qui cherchent à entrer dans le pays, en particulier par le sud. Le 31 juillet 2018, un combattant terroriste étranger germano-marocain a perpétré un attentat-suicide sur l'île de Basilan au moyen d'un véhicule piégé. Cet attentat à la bombe, dont la responsabilité a ensuite été revendiquée par l'EIIL, a été la première opération réussie d'un combattant terroriste étranger sur le territoire des Philippines<sup>72</sup>. Dans le précédent rapport, l'accent a été mis sur le contrecoup du siège de la ville de Marawi (voir [S/2018/705](#), par. 67). Des États Membres estiment que la menace persiste dans cette ville du fait de la présence de cellules locales cherchant à orchestrer des attentats qui mettent en exergue leur présence constante et éveillent l'attention de l'EIIL.

73. L'Asie du Sud-Est est l'une des régions du monde qui compte le plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet. Des États Membres ont évoqué des difficultés liées aux réseaux sociaux qui ne réagissent pas assez rapidement aux contenus préconisant l'extrémisme violent, ou aux caractéristiques de certains réseaux qui contrarient les efforts des autorités publiques pour identifier et supprimer de tels contenus. Des États ont constaté l'abandon progressif de réseaux comme Facebook, Instagram et Google au profit de logiciel et d'applications tels que Telegram et Wickr, qui permettent la disparition automatique des communications et messages chiffrés après un certain laps de temps. Des États Membres indiquent que l'autoradicalisation en ligne reste un défi majeur.

74. Le rôle d'adolescents et de femmes dans les attentats ou tentatives d'attentats dans la région semble évoluer, l'EIIL ayant initialement découragé la participation des femmes mais les invitant plus récemment à participer directement (les attentats de Surabaya en mai 2018 impliquaient des mères de famille qui ont agi comme des kamikazes)<sup>73</sup>. Des États Membres ont relevé que les adolescents étaient de plus en plus exposés au recrutement et que, s'ils avaient un temps pu l'être en tant que

<sup>71</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>72</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>73</sup> Information communiquée par un État Membre.

prosélytes passifs, il s'était plus récemment avéré qu'ils étaient impliqués dans la planification d'attentats et la fabrication d'engins explosifs improvisés. Un combattant terroriste étranger indonésien récemment tué en République arabe syrienne avait 5 ans lorsque son père a aidé à perpétrer l'attentat à la bombe contre un hôtel de Bali en 2002.

### III. Étude d'impact

#### A. Résolution 2199 (2015) relative au financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra)

75. D'après les estimations, l'EIIL conserve un accès à des réserves financières substantielles, dont le montant s'établirait entre 50 millions et 300 millions de dollars. Bien que la perte constante de territoires ait éliminé certaines sources de revenus, les dirigeants de l'EIIL ont désormais moins d'obligations financières. Le groupe conserve l'accès à des ressources financières qui lui permettront de poursuivre ses opérations.

76. Les autres sources de revenu dont dispose l'EIIL incluent l'extorsion, les enlèvements contre rançon et d'autres activités criminelles. Bien que le groupe n'extraie et ne vende plus de grandes quantités de pétrole, il est en mesure, par exemple, d'extorquer des paiements lorsque du pétrole et d'autres biens sont transportés vers des secteurs où il peut étendre son autorité. L'EIIL reste capable de relancer des flux de revenu actuellement inactifs en extorquant de l'argent aux civils vivant dans les communautés rurales et les zones isolées qu'il contrôlait auparavant. Le groupe conserverait par ailleurs des informations et des données de renseignement sur les populations qui vivaient sous son contrôle ; ces informations pourraient servir à générer des revenus dans l'avenir.

77. Un document de l'EIIL obtenu par un État Membre en mai 2018 décrirait comment il est prévu que le groupe poursuive ses activités financières compte tenu de ses pertes de territoires, principalement grâce à des menées qui compromettent l'efficacité et la crédibilité des gouvernements iraquien et syrien auprès des populations civiles, y compris l'infiltration des autorités locales et la création de sociétés écrans. Les combattants de l'EIIL sont encouragés à privilégier les actions qui visent à faire échec au progrès économique, à la stabilisation et à la reconstruction, et à saboter l'infrastructure économique.

78. Les cellules de l'EIIL devraient devenir de plus en plus autonomes. Il est demandé aux membres de l'EIIL de financer eux-mêmes des attentats, en utilisant des fonds provenant de membres de leurs familles, des produits d'infractions mineures et même de prêts aux étudiants. Un État Membre a constaté que l'une des conséquences de la diminution de la collecte de revenus par l'EIIL était l'imposition de sanctions financières aux membres du groupe au lieu de châtiments corporels ou de la peine de mort.

79. D'anciens membres de l'EIIL ont indiqué que le groupe a toujours accès à des experts financiers et continue d'utiliser ses membres particulièrement compétents en informatique. Le secteur financier informel, en particulier les sociétés de services monétaires non enregistrées, reste le principal moyen d'effectuer des transferts de fonds impliquant l'EIIL et Al-Qaida. Les échanges d'or seraient également une source de financement illicite de l'EIIL et d'Al-Qaida.

80. Plusieurs États Membres ont appelé l'attention sur des déclarations de l'EIIL encourageant l'utilisation des nouvelles technologies financières, notamment les cybermonnaies. Les États Membres ne considèrent pas ces monnaies comme étant

actuellement une source de revenu importante pour l'EIIL ou Al-Qaida<sup>74</sup>. Les autorités nationales disent toutefois avoir du mal à assurer la surveillance et la gouvernance des nouvelles technologies financières liées aux monnaies traditionnelles qui garantissent des mécanismes de règlement quasi-instantané, parfois sans recours aux vérifications connexes qui sont nécessaires pour effectuer les contrôles requis concernant aussi bien les donneurs d'ordre que les bénéficiaires des transferts de fonds, aux fins de l'application des mesures de sanction.

81. Début décembre 2018, sept individus ont été arrêtés en Fédération de Russie au motif qu'ils procuraient un soutien à l'EIIL et au Front el-Nosra. Entre 2016 et 2018, ils auraient levé des fonds sous le prétexte de construire des mosquées et d'apporter une assistance à des réfugiés. Environ 500 000 dollars auraient été détournés vers la République arabe syrienne.

82. En dépit de consultations systématiques avec les États Membres, l'Équipe de surveillance n'a pas été en mesure d'établir que l'EIIL ait jamais recueilli des fonds importants provenant de l'esclavage humain ou de la violence sexuelle, bien que le groupe ait certainement été lourdement impliqué dans de tels crimes à l'échelle intérieure du « califat ». Les États Membres souscrivent par ailleurs largement à l'analyse selon laquelle l'EIIL n'a pas systématiquement ou pleinement exploité le potentiel de financement lié au pillage et au commerce d'antiquités et de biens culturels. Il ne sera toutefois pas possible de tirer des conclusions fermes sur ce point avant d'en savoir plus sur ce qui a été pris, et tant que les efforts de détection et de répression n'auront pas permis de recueillir davantage d'informations.

## B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel

83. Durant la période considérée, l'Équipe de surveillance a continué de collaborer avec les États Membres et les organisations internationales compétentes qui s'emploient à empêcher les terroristes de tirer profit de la contrebande de biens culturels, et à faire connaître la résolution 2347 (2017) et les mesures qui y sont énoncées. Plusieurs États Membres ont fait part de leur difficulté à mettre en œuvre un cadre juridique national efficace pour protéger le patrimoine culturel.

84. À cet égard, en avril 2018, des États Membres ont créé à titre informel un « Groupe des Amis de la protection du patrimoine culturel ». Ce groupe<sup>75</sup> est ouvert à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et se veut un pôle de soutien aux États Membres dans l'application des mesures imposées par la résolution 2347 (2017), en sensibilisant le public, en encourageant la mise en œuvre du cadre juridique international existant, en partageant les pratiques exemplaires et en renforçant les synergies.

**85. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres en encourageant ceux qui ne l'ont pas encore fait à envisager de se joindre au Groupe des Amis de la protection du patrimoine culturel, afin de renforcer l'action menée par le États Membres pour combattre la destruction et le trafic de biens culturels.**

86. Les autorités douanières jouent un rôle crucial dans la lutte contre le commerce illicite de biens culturels pillés ou volés. Le 30 novembre 2018, l'Organisation

<sup>74</sup> Le Département de la justice des États-Unis d'Amérique a annoncé le 26 novembre 2018 qu'une femme avait plaidé coupable après avoir acheté 62 000 dollars en bitcoin et autres cybermonnaies, et entrepris d'effectuer des transferts destinés à des sociétés écrans servant de façade à l'EIIL (Département de la justice, Bureau des affaires publiques, « New York Woman Pleads Guilty to Providing Material Support to ISIS », 26 novembre 2018).

<sup>75</sup> Le groupe compte déjà sur le soutien de plus de 20 pays représentant tous les groupes régionaux.

mondiale des douanes (OMD) a lancé un manuel de formation sur la prévention du trafic illicite de biens culturels (manuel PITCH), destiné à être utilisé dans le cadre des formations spécialisées consacrées à cette question qui sont menées par l'organisation. Ce programme unique de formation inclut plusieurs modules types et des modules supplémentaires conçus pour répondre aux besoins spécifiques des régions et des pays concernés.

87. La formation sur la prévention du trafic illicite de biens culturels vise à donner des outils opérationnels aux agents déployés sur le terrain et peut être utilisée à de multiples points d'entrée, comme les aéroports, les points de passage des frontières terrestres et les ports maritimes, ainsi que par les équipes de surveillance et de renseignement. Elle est étayée par d'autres outils de l'OMD, tels que la plateforme ARCHEO<sup>76</sup>, et par les éléments d'autres programmes de l'organisation, en particulier les outils d'analyse des données. La première formation a été dispensée à Dakar en décembre 2018, avec la participation de 17 administrations douanières des régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Cette formation a été organisée par l'OMD en coopération avec les douanes sénégalaises et le bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Sénégal.

**88. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour les encourager à financer l'organisation de la formation de l'OMD sur la prévention du trafic illicite de biens culturels (PITCH) dans les pays et régions clefs et pour encourager les administrations douanières à s'inscrire à cette formation.**

### C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés

89. Durant la période considérée, l'Équipe de surveillance a continué à promouvoir la résolution 2396 (2017) auprès des États Membres qui sont ses interlocuteurs, en soulignant les orientations qu'elle donne pour ce qui est de parer à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, les revenants, les relocalisés, les détenus et les personnes en transit.

90. Il ne s'est pas produit d'exode de masse ou de dispersion des combattants terroristes étrangers et des personnes à leur charge depuis l'Iraq et la République arabe syrienne, bien que se dessine nettement un mouvement d'éloignement de la zone principale de conflit, de différentes manières : des individus qui combattaient activement se retrouvent en détention, entrent dans la clandestinité ou sont en transit ; des détenus expulsés deviennent des revenants ; des détenus libérés se retrouvent en transit ou sont relocalisés ; et des individus cessent d'être en transit, et deviennent généralement des revenants. Certains mouvements à destination de l'Iraq depuis l'intérieur de la zone principale de conflit et les zones voisines apparaissent clairement, en particulier depuis l'autre côté de la frontière syrienne<sup>77</sup>.

91. Existe aussi le phénomène des « voyageurs frustrés », partisans de l'EIIL ou d'Al-Qaida souhaitant se rendre dans la zone principale de conflit, qui pour une raison ou une autre ont échoué dans leur projet. Avec les relocalisés relativement peu

<sup>76</sup> ARCHEO est un outil de communication en temps réel qui permet l'échange d'information et la coopération entre les administrations douanières, d'autres services de répression et les autorités nationales compétentes, les organisations internationales et les experts d'universités et d'organisations non gouvernementales, dans le but d'empêcher le trafic de biens culturels. Voir résolution 2347 (2017), par. 17 du Conseil de sécurité et S/2016/629, par. 85 et 86.

<sup>77</sup> Information communiquée par un État Membre.

nombreux originaires d'Iraq et de la République arabe syrienne, il peut s'agir de combattants terroristes étrangers qui se rendent vers d'autres zones de conflit comme l'Afghanistan, l'Asie du Sud-Est, le Yémen, la Somalie ou l'Afrique de l'Ouest et du Nord. Ces autres théâtres attirent des combattants terroristes étrangers presque exclusivement originaires de leur propre région, et en nombre relativement moindre, par rapport aux plus de 40 000 combattants terroristes étrangers qui ont rejoint le « califat »<sup>78</sup>.

92. Il est difficile de rassembler des chiffres fiables, mais les cas d'un grand nombre de personnes associées à l'ancien « califat » continueront d'être traités par les autorités en Iraq, en République arabe syrienne et dans d'autres États Membres. Les personnes à leur charge, ou dans certains cas les femmes terroristes prétendant être des personnes à charge, sont des cas particulièrement épineux. Les femmes radicalisées, et les mineurs radicalisés, brutalisés ou traumatisés, peuvent aussi représenter une grave menace.

93. Selon une estimation, rien qu'en Iraq, 13 000 pré-adolescents n'ont pas de nationalité établie. Dans certains cas, aucun document n'est disponible, ou la naissance n'a jamais été enregistrée. Certains de ces mineurs peuvent avoir une filiation iraquienne ; d'autres auront un parent étranger, ou deux<sup>79</sup>. Des États Membres ont parlé d'un défi générationnel, ces personnes, si elles ne sont pas intégrées dans la société, représentant une menace immédiate ou devenant une menace en grandissant, à tout moment d'ici 20 ans. Certains États Membres font valoir que les pays d'origine ou de nationalité n'assument toujours pas leur juste part de responsabilité pour ce qui est de relever ce défi en aidant les pays où se trouvent des détenus à transférer ces derniers dans le respect des procédures régulières.

## IV. Mesures de sanction

### A. Interdiction de voyager

94. Durant la période considérée, l'Équipe de surveillance a poursuivi ses activités de sensibilisation, à l'occasion de ses visites dans les États Membres, concernant les résolutions 2396 (2017), 2309 (2016) et 2368 (2017). Elle a noté que de nombreux États Membres restaient aux prises avec des difficultés complexes liées à la gestion efficace des frontières et à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers affiliés à l'EIIL et à Al-Qaida (voir S/2018/705, par. 87). La résolution 2396 (2017) exige des États qu'ils renforcent la sécurité aux frontières en filtrant efficacement les passagers, en recoupant les informations figurant dans les listes d'exclusion et les bases de données, en recueillant des données biométriques et en intensifiant l'échange d'information. L'Équipe de surveillance a relevé diverses initiatives, les États Membres continuant d'émettre de nouveaux documents de voyage conformes aux exigences de sécurisation accrue des documents de voyage, tenant compte des avancées récentes en la matière. Dans certains cas, des États Membres ont constaté une augmentation de nombre des cas de fraude basées sur la ressemblance physique ou des fraudes à l'identité. Cela est préoccupant car les réfugiés et les combattants terroristes étrangers continuent à chercher des moyens de contourner les contrôles de sécurité à la frontière.

95. L'Équipe de surveillance continue de collaborer avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Association du transport aérien international (IATA) et prend note des efforts faits par les États Membres pour adapter

<sup>78</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>79</sup> Information communiquée par un État Membre.



et améliorer les éléments de sécurité intégrés aux passeports électroniques. Les États ont été encouragés à participer au Répertoire OACI de clés publiques, outil qui permet aux États de vérifier les données biométriques et biographiques enregistrées sur les puces intégrées aux passeports. Actuellement, environ 120 États délivrent des passeports électroniques et 60 États participent au Répertoire. De nombreux autres États ne disposent pas des appareils de lecture et de l'infrastructure nécessaires pour traiter les passeports électroniques aux points de passage des frontières. Par conséquent, l'inspection manuelle ou physique des documents de voyage reste généralisée, ce qui est susceptible de permettre aux combattants terroristes étrangers de profiter des failles des contrôles aux frontières pour faciliter leurs déplacements.

96. Les données biométriques sont un précieux outil pour ce qui est de mieux vérifier l'identité des voyageurs et sont très fréquemment utilisées par de nombreux pays dans les applications servant aux contrôles frontaliers ; les relevés d'empreintes digitales, les scans de la rétine ou d'autres technologies de reconnaissance faciale sont régulièrement utilisés pour valider l'identité des voyageurs et leurs documents de voyage<sup>80</sup>. Des progrès ont également été faits s'agissant d'intégrer les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers dans ces applications. Toutefois, les États se heurtent toujours à des difficultés quant à la confidentialité des données, à la protection et à la gestion des données et à l'échange d'informations. En outre, bien que les États Membres soient tenus de veiller à ce que les combattants terroristes étrangers de retour ou relocalisés soient identifiés, il leur est difficile d'utiliser certaines données biométriques dans le cas des enfants mineurs<sup>81</sup>. Enfin, la complexité de l'intégration de données biométriques dans les systèmes des administrations publiques peut exiger de longs délais de mise en œuvre, et retarder davantage encore l'adoption généralisée de ces pratiques.

97. Il est largement reconnu que l'échange d'informations et la coopération interinstitutions constitue une bonne pratique, à l'intérieur des États aussi bien qu'entre eux, mais des défis majeurs subsistent. Parallèlement, les États continuent d'utiliser les bases de données régionales et internationales, notamment celles de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), qui incorporent la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et la base de données relative aux combattants terroristes étrangers. Il n'en reste pas moins préoccupant de constater que les points de contrôle aux frontières n'ont pas tous accès à ces bases de données et que, dans de nombreux États, l'interconnectivité entre les postes frontaliers fait défaut. En outre, de nombreux États ne contribuent pas à l'enregistrement d'informations dans la base de données relative aux combattants terroristes étrangers, ce qui signifie que des États Membres risquent de ne pas disposer d'informations cruciales nécessaires aux fins de l'interception de ces individus<sup>82</sup>.

**98. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres en insistant sur la coopération entre INTERPOL et le Comité tout en soulignant la nécessité d'assurer l'accès de tous les points de passage des frontières aux bases de données afin de faciliter la vérification des informations au moyen de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et aux bases de données relatives aux combattants terroristes étrangers, qui incluent des individus qui ne sont pas inscrits sur la Liste.**

## B. Gel des avoirs

99. L'Équipe de surveillance continue de coopérer avec le Groupe d'action financière et des organismes régionaux semblables afin de recueillir des informations

<sup>80</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>81</sup> Information communiquée par un État Membre.

<sup>82</sup> Information communiquée par un État Membre.



sur les efforts faits par les États Membres pour lutter contre le financement du terrorisme et appliquer les mesures de gel des avoirs. Le Groupe d'action a émis une déclaration publique le 19 octobre 2018, dans laquelle il a relevé que les membres de son réseau mondial continuent de prendre des mesures fermes et coordonnées pour contrer le financement de l'EIIL, d'Al-Qaïda et de leurs affiliés<sup>83</sup>.

100. Les États Membres ont rendu compte ponctuellement à l'Équipe de surveillance des résultats des efforts qu'ils font pour identifier et geler les avoirs appartenant à des individus et entités inscrits sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda. Il n'a cependant pas été procédé à un examen complet des avoirs gelés, qui ne sera possible que si les États Membres communiquent davantage de résultats.

**101. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour rappeler l'obligation énoncée au paragraphe 44 de la résolution 2368 (2017) relative à la présentation de rapports sur l'application de cette dernière qui incluent toutes les informations disponibles concernant le gel des avoirs, et au partage de ces informations avec l'Équipe de surveillance.**

### C. Embargo sur les armes

102. L'Équipe de surveillance a déjà recommandé que le Comité écrive aux États Membres pour appeler leur attention sur l'utilisation croissante par les terroristes de systèmes de drones à l'intérieur de la zone de conflit et pour les inviter à faire preuve de la vigilance requise lorsqu'ils exportent de tels dispositifs dans des zones où opèrent des groupes affiliés à l'EIIL et à Al-Qaïda (voir S/2017/875).

103. Les États Membres ont continué de tenir l'Équipe de surveillance informée quant à la menace que représentent les systèmes de drones dans la zone de conflit et quant à la menace que représente l'armement de drones disponibles dans le commerce à l'extérieur de la zone de conflit par des acteurs que l'EIIL peut inspirer. Selon certaines informations, la structure centrale de l'EIIL continuerait, à se procurer des drones disponibles sur le marché civil grâce à un réseau stratifié d'acheteurs organisés en petites cellules et dispersés dans plusieurs pays. L'un de ces réseaux, impliqué dans l'envoi de drones depuis l'Europe occidentale vers l'Iraq via la Turquie, a été démantelé en septembre 2018. Dans le bassin du Lac Tchad, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » utilise des drones à des fins de reconnaissance et de surveillance, faisant craindre une intention de les armer aux fins d'attaques<sup>84</sup>. Un État Membre a signalé des attaques répétées menées par le Front el-Nosra au moyen de drones improvisés à voilure fixe contre la base aérienne de Hmeïmim en République arabe syrienne.

104. Le risque que des systèmes de drones soient utilisés à des fins terroristes s'intensifiera probablement en raison de l'augmentation exponentielle du nombre de drones achetés par des amateurs et du coût de plus en plus abordable de cette technologie, dont les rapides avancées en termes de célérité, de charge utile, de piles à combustibles et de résistance aux interceptions radio, rendront la parade à cette menace d'autant plus coûteuse et difficile.

105. Des États Membres indiquent que l'un des enjeux majeurs s'agissant d'atténuer la menace est l'hétérogénéité des normes réglementaires d'une juridiction à l'autre. La coopération aux fins de la définition des principes de base d'un cadre réglementaire international qui ne compromette pas l'application des lois et les

<sup>83</sup> « FATF Monitoring of Terrorist Financing Risks and Actions Taken to Combat ISIL, Al-Qaeda and Affiliates Financing », 19 octobre 2018 (Paris). Disponible à l'adresse suivante : [www.fatf-gafi.org/publications/methodsandtrends/documents/isil-alqaeda-affiliates-financing-update.html](http://www.fatf-gafi.org/publications/methodsandtrends/documents/isil-alqaeda-affiliates-financing-update.html).

<sup>84</sup> Information communiquée par un État Membre.

perspectives commerciales inhérentes à la technologie nouvelle a été jugée nécessaire. À cet égard, l'Équipe de surveillance se félicite de plusieurs initiatives inter-étatiques actuellement menées pour résoudre ce problème, notamment l'initiative du Forum mondial de lutte contre le terrorisme visant à contrer la menace liée aux systèmes de drones ; les ateliers que l'OTAN consacre à la menace des drones et les exercices sur les effecteurs non létaux utilisables contre les drones à faible signature radar ; la reconnaissance lors de la Réunion des chefs des services spéciaux, services de sécurité et organismes d'application des lois, tenue à Moscou, de la menace liée à l'utilisation à des fins terroristes d'aéronefs non habités et de systèmes robotiques ; et l'intention d'INTERPOL d'élaborer des directives mondiales à l'intention des services de répression et de l'industrie d'élaborer des directives mondiales pour faciliter l'uniformisation et la cohérence des mécanismes entre les États Membres.

**106. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à élaborer leurs propres stratégies de lutte contre l'utilisation de systèmes de drones à des fins terroristes conformément aux pratiques optimales internationales élaborées dans le cadre des initiatives mondiales naissantes. Les États Membres ayant la capacité requise devraient aussi être encouragés à chercher à mieux partager leurs moyens de formation et leurs compétences en matière d'exploitation des incidents, de criminalistique et d'interception de manière à accroître la capacité de l'ensemble de la communauté internationale de venir à bout de cette menace.**

107. La structure centrale de l'EIIL conserve un stock d'armes datant de l'époque du « califat »<sup>85</sup>. Il subsiste en outre des filières de ravitaillement de l'EIIL et d'Al-Qaida qui approvisionnent des groupes terroristes dans la zone de conflit. Des cargaisons d'armes provenant de pays d'Europe de l'Est et acheminées vers le Moyen Orient et l'Afrique du Nord ont été signalées, notamment en lien avec le détournement d'armes destinées à des utilisateurs finals légitimes. Selon un État Membre, des fabricants d'armes produisent des fusils automatiques de type AK-47 avec des licences périmées et les expédient vers des zones de conflit. Un État Membre impliqué dans le conflit en République arabe syrienne a indiqué qu'une partie au moins des armes destinées à la République arabe syrienne avait été détournées grâce à un certificat d'utilisateur final fallacieux. Par ailleurs, des États Membres ont continué d'appeler l'attention sur la menace liée aux engins explosifs improvisés fabriqués à l'aide de détonateurs détournés et de produits chimiques disponibles dans le commerce. L'immense majorité des attentats perpétrés en Iraq au moyen de tels dispositifs durant la période considérée impliquaient des produits chimiques, plutôt que des dispositifs militaires.

**108. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour encourager l'élaboration d'initiatives nationales de sensibilisation préconisant la collaboration avec les entités du secteur privé qui fabriquent, vendent ou distribuent des articles contenant des produits chimiques explosifs disponibles dans le commerce et qui aident les entreprises locales à former leurs employés à l'identification des produits chimiques concernés et des comportements d'achat suspects, et à mettre en place des procédures adéquates de notification aux organismes de répression.**

**109. L'Équipe de surveillance recommande en outre que le Comité, dans ses communications aux États Membres, encourage le recours aux bonnes pratiques, notamment pour ce qui est de limiter l'utilisation pernicieuse des composants à double usage, notamment en ayant recours aux tests de résistance à la détonation pour les composantes chimiques, en identifiant les technologies liées aux**

<sup>85</sup> Information communiquée par un État Membre.

détonateurs et aux explosifs destinées à des utilisations légitimes et en adoptant les mesures appropriées de sécurité physique et de gestion des stocks.

## V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

110. Entre juillet et décembre 2018, l'Équipe de surveillance a effectué 25 visites de pays et visites techniques. Elle a fait connaître le régime de sanctions en participant à 32 conférences, réunions et ateliers internationaux, organisés notamment par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'UNESCO, l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Union européenne, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Elle a également organisé une réunion régionale avec des services de renseignement et de sécurité consacrée à la menace que représentent l'EIL, Al-Qaida et les individus et entités qui leur sont associées en Asie du Sud-Est. L'Équipe de surveillance a saisi cette occasion pour promouvoir le régime de sanctions en tant que partie intégrante d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et pour encourager l'intensification de la coopération et de l'échange de données de renseignement aux niveaux régional, sous-régional et bilatéral afin de contrer cette menace.

111. L'Équipe de surveillance a continué de dialoguer avec des entités et associations des secteurs de la finance, de l'énergie, du commerce d'antiquités et des technologies de l'information et de la communication. Elle a obtenu le statut d'observateur auprès du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme lors de la vingt-huitième séance plénière de ce dernier, tenue à Nanjing (Chine). Elle a poursuivi sa collaboration avec les acteurs du secteur privé du secteur des technologies de l'information et des communications et a participé à plusieurs ateliers et à une réunion spéciale organisée par ICT for Peace Foundation et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. À ces occasions, l'Équipe de surveillance a sensibilisé les participants aux dispositions du régime de sanctions et à la Liste relative aux sanctions. Elle continue de coopérer étroitement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à l'élaboration des rapports qu'il est demandé au Secrétaire général d'établir<sup>86</sup>. Elle reste un membre actif des groupes de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Le 6 décembre 2018, elle a participé au lancement du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

112. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations sur le présent rapport, à lui communiquer à l'adresse suivante : [1267mt@un.org](mailto:1267mt@un.org).

---

<sup>86</sup> Résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité, par. 101.

## Annexe

### **Procédures engagées par des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions, ou les concernant**

1. L'état de la situation décrit dans la présente annexe n'a pas changé pendant la période considérée.
2. Les procédures judiciaires en cours ou récemment achevées concernant des personnes ou des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida ou dont les noms ont été radiés de la Liste par le Comité, et dont l'Équipe de surveillance a connaissance, sont présentées ci-dessous.

#### **Pakistan**

3. Le recours formé par Al Rashid Trust (QDe.005) contre l'application de sanctions à son égard est en instance devant la Cour suprême du Pakistan, qui est saisie d'un appel interjeté par le Gouvernement contre une décision défavorable rendue en 2003. Le recours similaire formé par Al-Akhtar Trust International (QDe.121) reste en instance devant une juridiction inférieure<sup>1</sup>.
4. Dans une affaire distincte, un administrateur de la Pakistan Relief Foundation [inscrite sur la Liste comme alias d'Al-Akhtar Trust International (QDe.121)] a contesté le gel de son compte bancaire<sup>2</sup>.

#### **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

5. Abdulbasit Abdulrahim, Abdulbaqi Mohammed Khaled et Maftah Mohamed Elmabruk (tous radiés de la Liste) contestent la légalité de la procédure par laquelle le Royaume-Uni les a désignés pour inscription sur la Liste relative aux sanctions. Des audiences concernant l'utilisation d'éléments confidentiels et le degré de divulgation nécessaire sont en cours dans le cadre de ces affaires<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Information communiquée par le Pakistan.

<sup>2</sup> Information communiquée par le Pakistan.

<sup>3</sup> Information communiquée par le Royaume-Uni.